



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-424

I-1-15 Délibérations, décisions

OBJET : CONTRAT AVEC MONSIEUR BERTRAND DUMESTE

DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle

Réf : SJ/ SR 249361

DGS :

DGA : *Dr*

CAB :

CS : *A*

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise un festival de théâtre parrainé par Olivier Marchal « Les scènes d'Olivier Marchal » du 10 novembre 2022 au 20 novembre 2022.

Considérant que la Ville souhaite animer des actions d'Education Artistique et Culturelle destinées au plus large public possible.

Considérant que la Ville propose un atelier d'écriture destiné aux habitants de la Maison de quartier du Centre-Ville pour réaliser des nouvelles policières.

Considérant que la Ville souhaite recruter monsieur Bertrand Dumeste, écrivain, pour les réaliser.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat avec monsieur Bertrand Dumeste domicilié 24 rue de la lède de la seuve 33260 La Teste de Buch afin de définir les modalités d'engagement des deux parties pour la réalisation des nouvelles policières pendant 5 séances les 17, 24 septembre et les 1, 8, et 15 octobre 2022.

ARTICLE 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à verser à monsieur Bertrand Dumeste la somme de 725 € Net par mandat administratif sous 30 jours après la représentation.

La Ville versera une participation de 1,10 % de la rémunération au titre de la contribution diffuseur à l'URSAFF soit 7,97 € et 0,10 % de contribution à la formation professionnelle soit 0,725 €. La ville de La Teste de Buch versera 8,695 € à l'URSAFF Limousin.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 25/08/2022


 **Patrick DAVET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220825-DEC2022_424-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022

Affichage : 01/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

